

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.382

Contrat de Ville :
programmation
complémentaire des
actions 2017

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.382**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE DES ACTIONS 2017

Il convient de décider de la programmation 2017 des actions du contrat de ville de GrandAngoulême comme suit :

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Participation de jeunes à la cérémonie en mémoire des sportifs morts pour la France	Fédération nationale des Joinvillais – Comité de la Charente	400,00 €	
Hébergement de la Maison de Justice et du Droit	Association Père Le Bideau	6 717,02 €	

Le montant total des actions programmées s'élève à 7 117,02 €.

Un projet de résidences d'artistes dans les 5 quartiers prioritaires, avec le soutien de la Direction Régionales des Affaires Culturelles à hauteur de 12 000 €, est mis en place par la direction de la Proximité en transversalité avec la Politique de la Ville avec un financement de GrandAngoulême de 12 500 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

.../...

Vu les orientations du contrat de ville de GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations prioritaires 2017 proposées par le groupe de travail du 12 octobre 2016 ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2017 adoptées par le comité de pilotage le 6 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission Finances, responsabilités sociétales du 28 juin 2017 ;

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions dans le cadre des actions 2017 du contrat de ville à :

- La fédération française des joinvillais – Comité de la Charente : 400 €,
- L'association Père le Bideau : 6 717,02 €.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017,

D'AUTORISER le Président ou Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président en charge de la Politique de la Ville à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2017